

Procès-verbal

du 138^e congrès de la BCS du mardi 4 juin 2024,
10 h – 11 h 30, Bernexpo, Berne

Ordre du jour

1. **Accueil et allocution de bienvenue du président de la BCS Silvan Hotz**
2. **Ordre du jour formel**
 - 2.1 Désignation des scrutateurs et scrutatrices
 - 2.2 Dénombrement des votants et votantes (nombre)
3. **Procès-verbal du congrès 2023**
4. **Acceptation du rapport annuel 2023**
5. **Approbation des comptes annuels 2023**
6. **Décision sur l'affectation du résultat du bilan**
7. **Décharge des membres du comité central**
8. **Election d'un membre du comité central: élection de remplacement de Franz Willi**
Proposition d'élection du comité central: Adrian Knobel
9. **Fixation des cotisations annuelles 2025**
10. **Election de l'organe de révision**
11. **Motions conformément à l'art. 21 des statuts**
12. **Nomination des membres d'honneur**
13. **Divers**

Participants et participantes

Présidence	Silvan Hotz, Baar, président
Comité central	membres du comité central
Délégués et déléguées	selon liste séparée
Autres participants	Urs Wellauer-Boschung, directeur de la BCS Adrian Knobel, délégué de l'association cantonale SZ/ZG Candidat au poste de membre du CC
Organe de révision	Andreas Oester, T & R AG, Gümliigen / BE
Scrutateurs et scrutatrice	Christian Bigler, Reto Ziegler, Rachel Courtet, Stefan Villiger
Procès-verbal	Claudia Vernocchi
Invités et invitées	Différents représentants et représentantes du monde politique, économique et associatif Conférencier Nico Schmid, NEOVISO AG

1. **Accueil et allocution de bienvenue du président de la BCS Silvan Hotz**

Congrès 4.6.2024

Silvan Hotz souhaite la bienvenue aux participants et participantes venus de toutes les régions du pays à l'occasion du 138^e congrès, dans les quatre langues nationales. Il souhaite la bienvenue en particulier au président d'honneur Amédée Biner ainsi qu'à quelques invités du monde politique et économique, à savoir le conseiller national Lorenz Hess, président du groupe parlementaire Pain et confiserie, le conseiller national Mike Egger, membre du groupe parlementaire Pain et confiserie, ainsi que Daniel Eichenberger, président du conseil d'administration de Pistor AG, Patrick Lobsiger, PDG de Pistor AG, Thomas Truttmann, PDG de Max Felchlin AG, Moro Alessandro, Patiswiss AG, qui représentent les partenaires du secteur. Il remercie les partenaires du secteur pour leur bonne coopération et leur bienveillance.

Les événements politiques mondiaux des douze derniers mois l'ont une nouvelle fois montré: nous avons de la chance de vivre dans notre belle et sûre Suisse, souligne Silvan Hotz, en appelant à prendre soin de nos valeurs que sont la démocratie, la liberté et l'autodétermination. Ces dernières sont le fondement de notre économie et de notre société.

L'année écoulée a été imprévisible et imprédictible. Nous avons été confrontés à des défis sur le plan politique, économique et social, ainsi qu'au niveau associatif. Comme d'habitude, nous avons relevé ces défis avec engagement et prudence. La pénurie de main-d'œuvre qualifiée et de relève reste aiguë. Des restrictions ou des réductions sont exigées sur différents fronts. Silvan Hotz cite à cet égard le sel, le sucre et le gaspillage alimentaire.

La nouvelle convention collective de travail a été négociée. Le renchérissement, les prix de l'énergie et l'approvisionnement énergétique ont créé de nouvelles situations. Silvan Hotz rappelle également les bouleversements géopolitiques qui se sont même accrus l'année dernière. Il en résulte non seulement de l'incertitude et des sentiments d'impuissance, mais aussi des répercussions économiques massives qui se font également sentir chez nous.

Le président exhorte les membres à prendre à nouveau davantage d'initiatives en tant que chefs et cheffes d'entreprise, et à se détacher du discours de mise lors du coronavirus: «L'État va s'en occuper»... Il ne s'explique pas autrement le résultat du dernier référendum: avec la 13^e rente AVS, la population suisse a pour la première fois décidé de dépenser des milliards par an sans savoir comment cela allait être financé.

D'autres votations de ce type sont à venir. Silvan Hotz mentionne la réforme de la LPP, qui sera soumise au vote le 22 septembre et pour laquelle le comité central a décidé de recommander le «non». Le président met en garde contre les coûts énormes que cela entraînerait pour le secteur et le personnel, sans pour autant que cela ne produise beaucoup d'effets. Le calcul coûts-avantages de la caisse de pension montre qu'il en résulterait une moindre amélioration des retraites pour beaucoup d'argent.

Le thème de l'énergie est toujours omniprésent, même s'il n'y a heureusement pas eu de pénurie d'approvisionnement en gaz et en électricité jusqu'à présent. Les coûts de l'énergie continuent d'augmenter et menacent la survie de nombreuses entreprises. Entre 2022 et 2023, les PME et les ménages ont dû faire face à une augmentation des prix de plus de 50 %. Silvan Hotz ne voit pas de fin à cette hausse: en septembre 2023, le Conseil fédéral a justifié les augmentations tarifaires, entre autres, par le fait que pour de nombreux gestionnaires de réseau, les augmentations des prix de l'électricité à partir de 2024 auraient un impact plus important sur le tarif de l'énergie que l'année précédente, car les achats pour 2023 ont été effectués avant la hausse des prix sur le marché à terme. Bien que la BCS n'ait aucune influence directe sur les tarifs de l'énergie et les taxes, il existe un levier: les coûts d'utilisation du réseau. Une intervention correspondante a été déposée par le groupe parlementaire «Pain et confiserie» lors de la session de printemps 2023. Le Conseil fédéral était conscient de l'importance des coûts d'utilisation du réseau lorsqu'il a répondu à l'interpellation. Il a donc intégré des mesures dans la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr (acte modificateur unique) qui pourraient freiner l'augmentation des coûts du réseau. Le peuple suisse se prononcera sur cette loi le week-end suivant le congrès.

Silvan Hotz aborde également le sujet de la déclaration du pain et des produits de boulangerie. Ce sujet préoccupe non seulement le secteur, mais aussi le Parlement. C'est la raison pour laquelle l'ordonnance modifiée concernant l'information sur les denrées alimentaires est entrée en vigueur au tournant de l'année 2023/2024. À l'avenir, les points de vente devront indiquer par écrit le pays de production au lieu de se contenter d'une déclaration orale. Les consommateurs et consommatrices seront ainsi assurés d'acheter du pain et des produits de boulangerie suisses. Selon Silvan Hotz, ce compromis a été salué par l'association, car il crée de la transparence et permet de reconnaître clairement les produits finis importés. De plus, l'ordonnance est pratique et applicable. Le président souligne que le directeur de la BCS, Urs Wellauer-Boschung, et son équipe ont apporté, au cours des dernières années, leur expertise et leurs propositions de mise en œuvre concernant le thème de l'obligation de déclaration. C'est donc avec satisfaction que l'on a pu constater que le passage proposé par l'association concernant la déclaration de la simple cuisson d'un aliment a été repris presque mot pour mot dans l'ordonnance modifiée: l'origine suisse ne peut pas être déclarée si aucune autre étape de transformation n'a lieu en Suisse en plus de la cuisson.

Le Parlement a malheureusement encore renforcé les obligations de déclaration en les étendant à l'origine des matières premières. À l'avenir, il faudrait non seulement déclarer le pays de production, mais aussi tous les aliments produits ou préparés à l'étranger, y compris les ingrédients considérés individuellement. L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) propose maintenant d'adapter l'ordonnance correspondante de manière à ce que la provenance d'un ingrédient doive être indiquée si sa part dans le produit fini est égale ou supérieure à 50 % en masse. Il serait alors possible d'indiquer un espace géographique plus large, comme l'UE ou les pays tiers. La BCS a participé à la consultation et fait valoir les intérêts du secteur. Selon Silvan Hotz, il est peu probable que ces ordonnances entrent en vigueur avant 2025. Ce sujet étant de la plus haute importance pour la BCS, celle-ci continue de suivre de près les développements et à poursuivre les discussions avec les acteurs concernés.

Silvan Hotz souligne que la BCS s'engage fortement en faveur de la convention collective de travail. Mercredi dernier, après de longues et difficiles négociations, il a pu signer la CCT et la demande d'extension.

La BCS s'engage également pour que la CCT prime sur les lois cantonales en matière de salaire. Le Parlement partageait cet avis: il s'est clairement positionné en faveur de la CCT déclarée de force obligatoire. Mais il semble maintenant que cette préoccupation centrale pourrait être torpillée: lors de la consultation sur la modification de la base juridique, il a été avancé que les conventions collectives de travail, qui sont des «accords privés», ne devraient pas prévaloir sur le droit cantonal. Cette position serait justifiée par des préoccupations démocratiques et politiques. Silvan Hotz rappelle que la CCT dans le secteur de la boulangerie-confiserie a été déclarée de force obligatoire par le Conseil fédéral, raison pour laquelle la mise en œuvre de la motion en question dans son intention initiale est essentielle. La BCS participera activement à la consultation. Elle mandatera notamment un avis de droit avec la participation d'autres associations professionnelles afin d'examiner et de réfuter les arguments mentionnés.

Silvan Hotz évoque également la teneur en sel du pain. Le monitoring du pain de l'OSAV de 2019 montre que l'industrie se situe dans la fourchette cible définie par la BCS de 1,3 à 1,5 gramme de sel pour cent grammes de pain, tandis que le secteur artisanal se situe au-dessus. Aucun autre monitoring du pain n'a été publié depuis. Les prochaines mesures éventuelles de la teneur en sel ainsi que les décisions prises dans le cadre des efforts de réduction de la «table ronde de Milan» concerneraient directement la BCS. Bien que le pain et les produits de boulangerie, en tant que sources de sel, et les produits de confiserie, en tant que sources de sucre, ne fassent pour l'heure pas l'objet d'efforts de réduction (du moins officiellement), la BCS va non seulement continuer à s'engager fortement sur ce sujet mais encore appeler tous ses membres à vérifier la teneur en sel de leurs produits et à explorer les possibilités de réduire la quantité de sel utilisée. L'objectif est de se parer pour d'éventuelles restrictions à l'avenir.

Dans son allocution, Silvan Hotz aborde également la question de la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur artisanal. La boulangerie-confiserie ne fait pas exception. Afin de présenter sous leur meilleur jour les métiers d'apprentissage du secteur aux jeunes en âge d'être scolarisés, l'association a lancé la troisième campagne de promotion de la relève l'année dernière, avant les vacances d'été. Elle continue ainsi à se concentrer sur la génération Z. Les futurs apprentis et apprenties veulent aimer leur métier, faire plaisir aux gens et exploiter leur potentiel de développement. Les publicités sur les réseaux sociaux ont été vues par quelque 600'000 personnes. Pendant l'offensive de communication, le site web de la campagne formation-avenir a enregistré jusqu'à six fois plus de visiteurs et visiteuses que pendant les mois «normaux». Les deux valeurs sont satisfaisantes. La quatrième vague de la campagne de promotion de la relève a été lancée il y a environ deux semaines. Silvan Hotz encourage ses collègues à y participer activement. Les futurs apprentis et apprenties sont l'avenir de notre secteur.

Dans son allocution de bienvenue, le président demande des conditions favorables aux PME. Il faut que le Conseil fédéral et le Parlement prennent les décisions appropriées pour que notre secteur puisse continuer à apporter sa contribution à la société et pour que les entreprises ne soient pas victimes d'une charge administrative excessive. Des discussions intensives doivent être menées à cet effet avec le comité du groupe parlementaire «Pain et confiserie», ainsi qu'avec d'autres parlementaires et l'administration. Il faut unir les forces avec les partenaires de la BCS dans le secteur alimentaire et assurer la transmission des informations aux membres afin de défendre les intérêts du secteur.

L'inflation n'est pas encore derrière nous, mais ce n'est plus une menace, explique Silvan Hotz. Rétrospectivement, on constate que le pic de l'inflation a été atteint à l'été 2022 avec un taux de 3,5 %. En juin 2023, l'inflation est retombée pour la première fois sous la barre des 2 % et il y a trois mois, en mars 2024, une lueur d'espoir est apparue: l'inflation est tombée à son niveau le plus bas depuis octobre 2021, soit 1 %. Par rapport à l'étranger, elle reste modérée à ce niveau.

Dans ce contexte, la Suisse devrait connaître en 2024 une croissance économique inférieure à la moyenne, de 1,1 %. Dans le sillage de la reprise progressive de l'économie mondiale, la croissance devrait opérer un retour à la normale en 2025 (1,7 %).

Silvan Hotz fait état de résultats positifs concernant l'enquête menée auprès des membres. La direction de l'association souhaitait en savoir plus sur les conditions, les sensibilités, la situation des entreprises et la satisfaction des membres vis-à-vis des services de l'association. L'enquête a été envoyée par courriel à 1'260 membres et environ 30 % d'entre eux y ont répondu. Silvan Hotz met en avant ce qui suit: les retours reçus montrent que les défis entrepreneuriaux qui préoccupent le plus les membres actuellement sont l'évolution des coûts et le manque de personnel. Il souligne qu'environ trois quarts des chefs et cheffes d'entreprise sont très satisfaits ou satisfaits de leur situation commerciale actuelle. Selon le président, ces résultats de l'enquête lui permettent d'envisager l'avenir de manière positive. Même si le secteur doit à nouveau faire face à des conditions cadres difficiles en 2024, s'adapter à l'évolution du marché et surmonter différents obstacles, il est clair que les différentes recettes communes – il n'y a pas qu'une seule recette pour le pain bis ou les mille-feuilles – permettront de réussir à l'avenir également. L'association soutiendra ses membres dans la gestion de ce changement, assure Silvan Hotz. L'objectif principal et fondamental du comité central, du comité directeur, du secrétariat central de la BCS, de l'Ecole professionnelle Richemont, des organisations de l'association que sont SBC Fiduciaire SA et Panvica, ainsi que de Pistor AG, est le suivant: offrir aux membres de la BCS un soutien optimal et solide dans un environnement de marché de plus en plus difficile. Pour la famille de la BCS, toutes les entreprises sont importantes, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes. C'est ensemble que nous relèverons les défis à venir.

Fort de son poids politique et de son excellente image auprès des personnalités politiques, l'association est puissante, et nous allons continuer à nous battre pour de bonnes conditions cadres économiquement viables, en étroite collaboration avec les partenaires et l'Union suisse des arts et métiers (usam). Le secteur sera confronté à de nombreux défis, qu'il s'agira de relever et de maîtriser avec succès afin que l'association et ses membres soient parés pour l'avenir. Cet engagement ne pourra toutefois porter ses fruits que si tout le monde tire à la même corde, dans la même direction, en unissant ses forces. C'est ainsi que nous atteindrons les objectifs du secteur.

Silvan Hotz appelle les membres à défendre de manière proactive les intérêts de la branche au niveau cantonal et communal et à s'engager activement dans les communes ou les cantons. En unissant nos forces, nous créerons un environnement favorable aux PME. Ensemble, nous parviendrons également à faire en sorte que la population perçoive les PME et l'artisanat comme le moteur de l'économie, car l'artisanat ne se préoccupe pas uniquement de la réussite économique à court terme. Silvan Hotz remercie les présidents, présidentes et secrétaires cantonaux pour leur bonne coopération. Sans leur participation, leur réflexion et leur confiance, l'association ne serait pas là où elle en est aujourd'hui.

Silvan Hotz déclare le 138^e congrès ouvert.

Une minute de silence est observée en mémoire des personnes décédées et de leurs proches. Le nom du membre d'honneur Hanspeter Meiler de Flims (GR) est mentionné.

2. Ordre du jour formel

Congrès 4.6.2024

2.1 Désignation des scrutateurs et scrutatrices

Le président constate que les invitations au congrès ont été envoyées aux délégués et déléguées en temps utile. L'invitation et l'ordre du jour ont également été publiés en temps utile dans Panissimo, et les documents ont été mis en ligne dans les délais sur notre site web, en intranet.

L'ordre du jour ne fait l'objet d'aucune remarque.

Christian Bigler, Reto Ziegler, Rachel Courtet et Stefan Villiger sont proposés comme scrutateurs et scrutatrice.

Décision: Christian Bigler, Reto Ziegler, Rachel Courtet et Stefan Villiger sont élus scrutateurs et scrutatrice.

2.2 Dénombrement des votants et votantes (nombre)

82 délégués et déléguées sont présents. La majorité absolue est de 42. Le congrès délibère valablement.

3. Procès-verbal du congrès 2023

Congrès 4.6.2024

Le procès-verbal du dernier congrès a été mis en ligne sur l'intranet. Le comité central propose d'approuver le procès-verbal.

Personne ne demande la parole.

Décision: le procès-verbal du congrès 2023 est approuvé à l'unanimité.

4. Acceptation du rapport annuel 2023

Congrès 4.6.2024

Le rapport annuel est publié sur l'intranet. Urs Wellauer-Boschung rend compte des activités de l'association en 2023 et du travail des différentes instances. Il remercie de leur travail le président, le CC, le comité de direction ainsi que les collaborateurs et collaboratrices des institutions, du secrétariat central et de l'Ecole professionnelle Richemont.

Urs Wellauer-Boschung souligne que la BCS s'engage avec conviction pour ses membres afin qu'ils puissent confectionner et vendre leurs produits avec un minimum de charges administratives. Pour la BCS, l'année 2023 a été riche en travail à tous les niveaux – organisation, politique, formation, communication. Il a fallu traiter certains points de l'agenda politique ou en ajouter de nouveaux. Le congrès annuel se tiendra à Berne. Les échanges personnels sont particulièrement appréciés lors de cet événement important de l'association.

L'élaboration de la stratégie et des objectifs visant à définir l'orientation concrète et future de la BCS et de l'Ecole professionnelle Richemont s'est poursuivie au cours de l'exercice. Le comité central, comptant 14 membres (15 dès l'été 2023), s'est réuni à sept reprises (dont trois séances de deux jours) en présentiel avec le comité directeur BCS/Richemont, et a échangé une fois avec lui par vidéoconférence. Le comité de direction comprenant le président Silvan Hotz, le vice-président Jean-François Leuenberger, le chef des finances Martin Schnyder et le comité directeur BCS/Richemont a tenu 8 séances, toutes par vidéoconférence. Urs Wellauer-Boschung a exprimé sa gratitude aux membres des instances. Il ne va pas de soi que des chefs et cheffes d'entreprise actifs exerçant une fonction de milice s'engagent ainsi pour les intérêts de notre organisation professionnelle.

L'engagement politique reste l'une des tâches principales de la BCS, a souligné Urs Wellauer-Boschung. La règle de conduite suprême est l'engagement pour le bien de notre branche. La BCS s'engage à cet effet pour une économie de marché libérale associée à une responsabilité sociale et écologique, tout en ciblant ses activités sur les besoins de ses membres en matière d'entrepreneuriat et de politique de marché. Outre le traitement systématique des dossiers politiques et la participation active aux consultations sur les projets de loi importants, l'entretien

du réseau avec des parlementaires, l'administration fédérale, l'Union suisse des arts et métiers et d'autres organisations et associations sectorielles est un élément essentiel du travail politique. Le président de la BCS Silvan Hotz participe activement au comité directeur de l'Union suisse des arts et métiers (usam), à la Chambre des arts et métiers et au Forum PME. Il est également membre du comité de l'UIBC, l'Union internationale des boulangers et pâtisseries. La BCS collabore activement au sein des commissions permanentes de l'usam.

Lancée en 2021, la campagne de promotion de la relève de la BCS vise la génération Z. La troisième vague s'est achevée à la mi-octobre. Dans le cadre de cette dernière, la BCS a délibérément décidé de poursuivre tranquillement la campagne. Ayant fait de très bonnes expériences avec les moyens publicitaires existants par le passé, elle souhaite continuer à profiter de cet effet positif.

Du 21 au 23 novembre, 31 candidats et candidates se sont mesurés avec créativité et esprit d'équipe à l'Ecole professionnelle Richemont de Lucerne pour décrocher le titre de champion ou championne suisse – dans le commerce de détail et les orientations boulangerie-pâtisserie et pâtisserie-confiserie.

Urs Wellauer-Boschung assure que la BCS et ses institutions sont au service de leurs membres à grande échelle. Il remercie le président et les membres du comité central ainsi que le comité directeur pour leur excellente coopération, de même que les collaborateurs et collaboratrices du secrétariat central, de l'Ecole professionnelle Richemont et des institutions. Les quelque 110 collaborateurs et collaboratrices de l'Ecole professionnelle Richemont, de SBC Fiduciaire SA, de Panvica et du secrétariat central sont heureux de travailler pour les membres.

Le comité central propose d'approuver le rapport annuel.

Silvan Hotz demande si quelqu'un souhaite prendre la parole sur le rapport annuel. Personne ne demande la parole.

Décision: le rapport annuel 2023 est approuvé à l'unanimité.

5. Approbation des comptes annuels 2023

Congrès 4.6.2024

La parole est donnée au responsable des finances de la BCS, Martin Schnyder. Il rend compte du travail de la commission des finances et remercie les membres Maja Fahrni, Chris Berger, Peter Lyner et Wilhelm Ohnmacht pour leur collaboration. Il informe également l'assemblée des négociations avec Migros et Coop concernant un partenariat en tant que membres associés, qui ont pu être menées à bien. L'une des deux entreprises continuera à siéger à la CSDPQ, où elle s'impliquera de manière remarquable en faveur de nos professions. La BCS se réjouit de pouvoir continuer à compter ces deux partenaires parmi ses membres.

La commission des finances s'est réunie à deux reprises en séance interne et à deux reprises en vue des révisions de la BCS et de l'École professionnelle Richemont.

Après une année 2022 difficile, 2023 s'est avérée plus réjouissante. Comme la BCS a procédé à un ajustement de la valeur nominale des actions de SBC Fiduciaire à la valeur comptable et que la dépréciation de 71'000 francs a été directement inscrite à l'actif, le portefeuille d'actions affiche également un déficit de 31'000 francs en 2023.

Les projets suivants, ayant des répercussions financières directes, ont pu être achevés l'année dernière: nouveau contrat d'association avec Migros et Coop, transformation des bureaux et remplacement du chauffage au fioul par un chauffage à pellets au secrétariat central de la Seilerstrasse à Berne, raccordement au réseau de chauffage urbain de l'immeuble de la fondation de la caisse de secours à Lyss.

Un projet important décidé par le comité central a été l'intégration du service juridique au secrétariat central de la BCS. Ce poste a pu être pourvu par Harisa Reiz, une avocate expérimentée qui connaît bien le secteur. Les frais de personnel engendrés sont plus que

compensés par la réduction des dépenses au niveau des frais administratifs et l'augmentation des recettes provenant des conseils et des services, explique Martin Schnyder. Il est heureux que Harisa Reiz, directrice adjointe, fasse partie de l'équipe de la BCS.

Des provisions nouvelles ou supplémentaires ont par ailleurs été constituées pour financer la future révision totale de la formation initiale en production. Ce préfinancement a été encore renforcé, explique Martin Schnyder, de sorte qu'il ne devrait y avoir aucun obstacle financier.

Des provisions ont également été constituées l'année dernière pour financer la révision prévue dans le domaine de la SB MSST et du GBP.

Cette procédure est également prévue pour les biens immobiliers, en particulier pour celui du secrétariat central de la Seilerstrasse. La prochaine étape consistera à rénover les toilettes vieillissantes sur quatre étages. Coût: 130'000 francs. Cette somme a également déjà été provisionnée. Pour les autres immeubles, des provisions ont été constituées en vue d'éventuelles réparations. Un réexamen de tous les biens immobiliers par Investas est prévu en 2024. La possibilité de les valoriser en installant des panneaux photovoltaïques sera également évaluée; la suite de la procédure sera discutée au sein de la commission des finances.

Les comptes annuels consolidés de la fondation et de la SA Richemont, présentant un bénéfice de 1'750,50 francs qui a été reporté sur les fonds propres, ont été approuvés par le conseil de fondation, respectivement par le comité central. Les fonds propres consolidés s'élèvent à 657'996,36 francs.

La fondation de la caisse de secours est propriétaire de l'immeuble situé au Feldegg 17 à Lyss. Comme cette caisse est une fondation, c'est le conseil de fondation, respectivement le comité central, qui statue sur les comptes annuels. Ceux-ci doivent être portés à la connaissance de l'assemblée des délégués et déléguées.

Les comptes annuels de la fondation de la caisse de secours, qui affichent un bénéfice de 17'066,17 francs, ont été approuvés par le conseil de fondation et le comité central. Le bénéfice a été reporté sur les fonds propres, qui s'élèvent désormais à 2'053'218,67 francs.

La révision des comptes annuels 2023 a été effectuée sous la direction de KMU Treuhand und Revisions AG. M. Huwyler et Mme Meyer ont attesté que la comptabilité de la BCS était tenue de manière propre, appropriée et professionnelle. Ils ont expressément remercié Gisela Chopard et Urs Wellauer-Boschung pour l'excellente préparation de la révision. Martin Schnyder s'associe à ces remerciements.

C'est la dernière fois que la société KMU Treuhand s'est chargée de cette tâche. Martin Schnyder la remercie chaleureusement pour sa précieuse collaboration au nom de l'association et de l'Ecole professionnelle Richemont. Son esprit constructif a permis aux responsables de progresser constamment.

Martin Schnyder souligne que les comptes annuels sont satisfaisants malgré la baisse continue du nombre de membres: le bénéfice annuel s'élève à 27'258 francs, l'actif circulant à 2'886'047 francs, l'actif immobilisé à 6'250'001 francs et les actifs à 9'136'048 francs. Les passifs se composent de fonds étrangers à court terme d'un montant de 4'018'020 francs. Les dettes découlant de livraisons et de prestations ont augmenté de 207'000 francs par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'explique par le fait que la facture pour le calendrier des saveurs était déjà arrivée le 31 décembre 2023.

En ce qui concerne les bons cadeaux de la BCS, Martin Schnyder appelle les participants et participantes à informer leurs collègues de travail qu'il est impératif de les accepter. Le secrétariat central reçoit malheureusement régulièrement des appels ou des lettres de clients ou clientes mécontents parce que les boulangeries-confiseries ne les acceptent pas. C'est une occasion manquée pour l'association, mais aussi pour les entreprises elles-mêmes. Les bons sont préfinancés à hauteur de 10 % par la BCS. Les recettes sont intégralement reversées aux membres.

Concernant les dettes financières à court terme, nous avons pu réduire les hypothèques Saron de 120'000 francs supplémentaires. Les fonds étrangers à long terme s'élèvent à 230'000 francs. Ils se composent de provisions à hauteur de 130'000 francs pour la rénovation de la Seilerstrasse, de 30'000 francs pour la rénovation de la Schlossstrasse, de 30'000 francs pour la rénovation de la Winkelriedstrasse et de 20'000 francs pour le domaine de la SB MSST et du GBP.

La fortune de l'association s'élève à 4'860'771 francs, et le bénéfice annuel à 27'258 francs. Le comité central recommande à l'assemblée des délégués et déléguées de reporter le bénéfice sur les fonds propres. Cela porterait les fonds propres à 4'888'028 francs après report des bénéfices.

Selon Martin Schnyder, les responsables de la BCS veillent à ce que les métiers perdurent, ce qui nécessite passion et engagement. Le comité central s'y engage, mais il a besoin du soutien et de la confiance des membres. Le chef des finances de la BCS adresse des remerciements particuliers à Pistor AG, qui a soutenu l'association et ses membres de manière extrêmement généreuse l'année dernière, ce qui est extrêmement apprécié. Martin Schnyder remercie également le club des sponsors, ainsi que Panvica et SBC Fiduciaire SA, de même que les autres partenaires contractuels, pour leur excellente collaboration. Enfin, il remercie les deux directeurs, Urs Wellauer-Boschung et Reto Fries, ainsi que leurs collaborateurs et collaboratrices pour l'excellent travail qu'ils ont accompli dans l'intérêt des membres. Il promet aux personnes présentes que toutes et tous continueront à s'engager pour garantir un certain niveau de sécurité aux membres.

Les délégués et déléguées du congrès prennent acte du résultat annuel 2023 de la fondation de la caisse de secours.

Il n'y a pas de questions sur les comptes annuels 2023. Le comité central propose d'approuver les comptes annuels 2023.

Décision: les comptes annuels 2023 sont approuvés à l'unanimité.

6. Décision sur l'affectation du résultat du bilan

Congrès 4.6.2024

Le comité central propose de reporter le bénéfice annuel 2023 de 27'258 francs à compte nouveau.

Décision, unanime: le bénéfice annuel 2023 est reporté à compte nouveau.

7. Décharge des membres du comité central

Congrès 4.6.2024

Le comité central demande la décharge. Les membres du CC ne participent pas à ce vote.

Décision: les délégués et déléguées donnent décharge aux membres du comité central à l'unanimité.

Le président remercie les délégués et déléguées pour la confiance témoignée, et exprime également sa gratitude à ses collègues du comité central. Les échanges sont fructueux, collégiaux, parfois animés, mais toujours dans l'intérêt de la BCS et de l'ensemble du secteur.

8. Election d'un membre du comité central

Congrès 4.6.2024

Franz Willi, membre du comité central et représentant de la région de Suisse centrale, a annoncé avant le congrès sa démission du comité central. Il a siégé au comité central pendant cinq ans. Adrian Knobel se présente à l'élection pour lui succéder. Propriétaire de la boulangerie Adrian Knobel AG à Altendorf depuis 2007, il a été nommé à l'unanimité par les cantons de Suisse centrale et par le comité central à l'attention du congrès. De 2016 à 2024, il a été président de l'association des boulangers-confiseurs de Schwyz/Zoug et, depuis 2009, il est président de la CI Swiss Ice.

Décision: Adrian Knobel est élu à l'unanimité au comité central en tant que représentant de la région de Suisse centrale.

Adrian Knobel confirme l'acceptation de l'élection.

9. Fixation des cotisations annuelles 2025

Congrès 4.6.2024

Le comité central propose de ne pas modifier les cotisations.

Décision, unanime: les cotisations annuelles restent inchangées pour 2025.

10. Election de l'organe de révision

Congrès 4.6.2024

Le comité central propose de réélire la société T + R AG, de Gümligen / BE, pour un contrôle restreint des comptes annuels 2024.

Décision: la société T + R AG de Gümligen / BE est réélue à l'unanimité pour un contrôle restreint des comptes annuels 2024.

Andreas Oester, représentant de la société T & R AG déclare accepter l'élection.

11. Motions conformément à l'art. 21 des statuts

Congrès 4.6.2024

Aucune motion n'ayant été déposée à l'attention de l'AD 2024, ce point de l'ordre du jour n'est pas traité plus avant.

12. Nomination des membres d'honneur

Congrès 4.6.2024

Le comité central a reçu une proposition de nomination de membre d'honneur, l'a examinée et l'a acceptée à l'unanimité. Il s'agit de Franz Willi, membre démissionnaire du comité central, de Sempach.

Franz Willi a été le représentant régional de la Suisse centrale et est président de la commission MSST depuis 2019. Outre son engagement dans le canton de Lucerne, il a fait partie de l'«ancien comité central» de 2006 à 2012, puis a quitté l'organe en 2012 suite à sa réduction. Depuis novembre 2014, il est membre du conseil de fondation de l'Ecole professionnelle Richemont. En 2019, à l'heure du projet «Reload», Franz Willi a été élu au comité central en tant que représentant régional de la Suisse centrale. Il a su faire bouger les choses au sein du comité grâce à ses interventions pertinentes. C'est notamment grâce à lui que la campagne des Rois a pu être relancée avec succès.

Décision: Franz Willi est nommé membre d'honneur à l'unanimité.

Silvan Hotz félicite Franz Willi pour son élection en tant que membre d'honneur et lui remet le certificat d'honneur ainsi qu'un cadeau.

Franz Willi, complètement surpris, le remercie pour cet honneur. Il affirme que cela a été une période formidable et qu'il pense que l'engagement en vaut la peine. Il encourage les personnes présentes à rester fortes et à s'entraider.

13. Divers

Congrès 4.6.2024

Le prochain congrès aura lieu le mardi 17 juin 2025 à Berne.

Le président de l'association régionale romande, Gérard Fornerod, transmet les salutations de la Suisse romande et informe le congrès de la réorganisation de l'association régionale. Il présente les structures, les statuts et les différentes commissions ainsi que leurs personnes responsables. Il fait également la promotion du Swiss Bakery Trophy, qui se déroulera du 30 octobre au 3 novembre à Bulle (FR) dans le cadre du salon Goûts et Terroirs. Il s'agit de la 10^e édition. Les écoles professionnelles pourront y participer pour la première fois.

Silvan Hotz encourage les personnes présentes à y participer et remercie les responsables pour leur travail.

Le président informe l'assemblée que l'association cantonale de Genève a déposé une demande de prise de parole. Le sujet porte sur l'adhésion à l'association d'entreprises ayant obtenu de mauvais résultats lors d'un contrôle de la comptabilité salariale effectué par la commission paritaire des boulangers-confiseurs (cpbc). Pour plus de détails, il donne la parole à Eric Emery, président de l'association cantonale genevoise. Celui-ci suggère de proposer aux boulangeries-confiseries non membres de la BCS ayant obtenu de mauvais résultats lors de l'audit de rejoindre l'association, ce qui serait plus avantageux pour elles que de ne pas en être membres. Il aimerait savoir s'il est possible de contraindre ces entreprises à adhérer et jusqu'où il est possible d'aller. Silvan Hotz remercie Eric Emery pour sa question. Compte tenu de la baisse du nombre de membres, la demande de Genève a été entendue par la direction de l'association. Une obligation d'adhésion n'est cependant, pas autorisée. En raison des droits protégés par la loi, voire par la Constitution, l'association ne peut pas forcer les entreprises à adhérer. Même une contrainte indirecte est interdite. En revanche, il est permis de créer des incitations pour que l'adhésion ne soit pas forcée, mais souhaitée. C'est ce que la BCS s'efforce de faire en général, avec tous les services et les offres qu'elle propose.

Eric Emery veut savoir si la cpbc respecte certaines règles tarifaires ou si elle détermine elle-même les sanctions en cas de manquement. Il souhaite également savoir si les amendes sont suffisamment élevées pour que les entreprises respectent les règles.

Harisa Reiz, directrice adjointe de la BCS, explique que le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a établi des directives très claires pour les contrôles. Les membres et les non-membres de la BCS sont contrôlés exactement de la même manière. Les exigences matérielles qui sont vérifiées découlent de la convention collective de travail (CCT) déclarée de force obligatoire générale. Il existe des règlements internes à la cpbc qui régissent le déroulement de ces contrôles. Les peines conventionnelles sont également uniformes et régies par le règlement de la cpbc. Elles sont appliquées de la même manière, que l'entreprise soit membre ou non. Les peines conventionnelles dépendent des manquements et de leur réitération.

Reto Ziegler, président de l'association cantonale bâloise, souligne que le canton de Bâle-Ville a également des salaires minimums. Cependant, si l'on est membre de l'association, ce sont les salaires minimums de la CCT qui s'appliquent. Cela pourrait également inciter Genève à devenir membre de l'association. Harisa Reiz indique que les salaires minimums dépendent du secteur et non de l'adhésion. La grande différence entre les salaires minimums cantonaux des deux cantons

de Bâle-Ville et de Genève est qu'à Bâle-Ville, la convention collective de travail prime sur les salaires minimums légaux. A Genève en revanche, l'inconvénient est que les salaires minimums légaux s'appliquent indépendamment de la CCT, c'est-à-dire qu'ils ont la priorité.

Personne ne demande la parole.

Silvan Hotz clôt la partie statutaire et accueille l'intervenant du jour, Nico Schmid, Head of Creative and Production chez NEOVISO AG, qui va parler de l'état d'esprit de la génération Z.



Claudia Vernocchi
Procès-verbal



Silvan Hotz
Président